

COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2021 à 19 h**

Présents : GALAN Bruno – DARCHE Françoise – ABULI Pierre – BONAFE Nadine – MUNIER Richard – BOUSCATEL Florence -DELMER Jean-Christophe – DESCHAMPS Faustine – ROLLAND Gilles – DAUBA Laurent – ROCA Jean – CHAMPROY Guillaume – ORIOL S- VINET S- CHIVE F- WERNER B-

Absents : Marcel DESCOSY – Renée OCAMPO – CHEMIN Alexandra – POWDEROUX L- VUILLEMIN L-

Procurations : FERTON S à F. DESCHAMPS – SARDA C à F. DARCHE-

Secrétaire de séance : Faustine DESCHAMPS

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, ouvre la séance, énonce les procurations et donne lecture de l'ordre du jour.

I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 15 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II – Communications du Maire :

N°	OBJET
38/2020	Conclusion de contrats d'assurance : Lot n° 1 : Dommage aux biens : GROUPAMA, 3 770.41 € TTC (avec franchise de 300 €) Lot n° 2 : RC – Défense pénale : GROUPAMA, 3 857.95 € TTC Lot n° 3 : véhicules communaux : ASSURANCES PILLIOT, 3 150 € TTC Lot n° 4 : risques statutaires : CNP, 9 074.30 € HT
39/ 2020	Contrat avec Archi concept concernant la définition d'un plan d'aménagement sur la Commune, niveau esquisse, zones 2AU et 3 AU, pour un montant de 6 312 € TTC
1 / 2021	Exonération loyer de 472.42 € pour février 2021, appartement groupe scolaire : PECUSSEAU Charly/VANHAM Lori : chômage technique.
2 / 2021	Halle sportive : avenant n° 2, lot n° 1 – gros œuvre (entreprise Villalongue) Réalisation de massifs BA supports des équipements de volley ball, montant 960 € TTC
3 / 2021	Régularisation bail commercial consenti à Baptiste GAILLARD à compter du 1/3/2018 au 31/3/2027 (9 ans) pour un loyer annuel de 12 283.82 €

4/ 2021	Renouvellement bail (régularisation) appartement Groupe scolaire, appartement 1 ^{er} étage à Mme CLAVERIA jusqu'au 30/11/2025 pour un montant mensuel de 458.04 €
5 / 2021	Renouvellement bail (régularisation) appartement Groupe scolaire, appartement rez-de-chaussée à Mme RENAUDEAU jusqu'au 30/09/2024 pour un montant mensuel de 477.30 €
6/ 2021	Convention d'assistance juridique et de représentation en justice avec le Cabinet HG et C, pour un montant trimestriel de 4 500 € TTC (pour 2 ans)
7/ 2021	Avenant plus-moins value avec l'entreprise FARINES, Lot n° 14 - VRD Halle sportive, n'entraîne aucune modification au montant initial du marché, soit : 98 293.80 € TTC

Concernant la décision relative au contrat avec Archi Concept, M. DAUBA demande si la commission urbanisme sera amenée à travailler sur ce plan d'aménagement.

M. le Maire répond qu'elle sera consultée en amont.

III – PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :

M. le Maire donne la parole à M. MUNOZ qui détaille le PCS communal, mis en place par la Loi de Modernisation de 2004.

Il rappelle que pour la Commune, il a été élaboré en 2014 et doit être évolutif ; les informations qu'il contient ne sont pas diffusables à la population.

Seul est communicable le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs).

Contenu du PCS : réglementation, arrêtés municipaux (réquisitions...), recensement élus, personnel, matériel des ateliers, partenaires (entreprises...), points d'hébergement (foyer : 430 personnes...), points de stockage (eau...).

Le PC de crise qui est actuellement situé à la Mairie, sera transféré aux ateliers municipaux.

Les risques identifiés sur la Commune, sont : inondations, climatiques, chimiques, rupture de barrage.

M. MUNOZ détaille ensuite la composition du poste de commandement.

IV – Effectif communal :

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un Chef de service de Police Municipale.

Voté à l'unanimité.

V – Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire dans le cadre de l'entretien professionnel :

M. le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte-rendu d'entretien professionnel.

Il précise qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien, et propose :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Voté à l'unanimité.

VI – Avance subvention à PALAU XIII :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de permettre à l'Association PALAU XIII de faire face au règlement des engagements financiers de début d'année dans l'attente du vote des subventions au Budget Primitif, il propose de verser la somme de 11 500 €, à valoir sur la subvention qui sera allouée.

Voté à l'unanimité.

VII – Subvention à la Commune de St André pour la réalisation d'une étude de faisabilité : création d'une cuisine centrale intéressant les Communes de Palau, St Génis des Fontaines et Sorède :

Monsieur le Maire donne la parole à Faustine DESCHAMPS qui a assisté à la réunion sur ce projet.

Elle explique que les communes : Palau, St André, St Génis des Fontaines et Sorède, souhaitent étudier la possibilité de créer une cuisine centrale afin de favoriser les produits locaux, l'agriculture biologique, et augmenter la qualité des repas servis dans les différentes cantines scolaires en privilégiant les circuits chauds.

Pour ce faire, il est proposé de laisser la maîtrise de l'étude de faisabilité à la Commune de St André et de participer par le biais d'une subvention d'un montant de 3 750 € ; cette participation fera l'objet d'une convention selon laquelle la Commune de St André s'engagera à associer pleinement la Commune de Palau-Del-Vidre à cette étude.

M. DAUBA demande si l'étude porte sur le prix du repas.

Mme DESCHAMPS répond qu'il y a une recherche pour aucune augmentation.

M. DAUBA pense, qu'à ce jour, le projet n'est pas viable économiquement, à 4 communes.

M. WERNER précise qu'il faut prendre en compte le ressenti des enfants.

Une discussion est engagée par M. ROLLAND, qui préconise que les agriculteurs qui souhaitent s'implanter, aient la possibilité de cultiver de grandes parcelles, ce qui favoriserait la production de produits locaux.

La subvention est votée à l'unanimité.

VIII – Convention financières avec les Communes de Sorède, Laroque-des-Albères et St André : acquisition d'un cinémomètre pour la Police Municipale :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention à passer avec les Communes de Palau, Laroque-des-Albères, Sorède et Saint-André afin de doter leurs services de Polices Municipales d'un cinémomètre.

Il précise que la Commune de Palau-del-Vidre engagera les dépenses liées à cette acquisition et récupérera la TVA, ainsi que celles liées à la maintenance du matériel.

Les frais seront répartis comme suit :

- Acquisition : 4 318 € HT / 4 = 1 079.50 € (par commune)
- Prestations d'entretien (forfait 3 ans) 3 524.40 € TTC / 4 = 881.10 € (par commune)

Voté à l'unanimité.

IX – Convention de prêt de matériel pour les Polices Municipales des Communes de Sorède, Laroque-des-Albères et St André :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention à passer avec les Communes de Palau, St André, Sorède et Laroque-des-Albères relatif au prêt de matériel entre les services de Polices Municipales.

Il explique que suite à l'acquisition en commun d'un radar laser de mesure de la vitesse, cette convention précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre du prêt du cinémomètre, afin d'apporter sur les 4 Communes précitées des actions de prévention et de sécurité routière pour lutter contre la délinquance routière.

M. DAUBA demande si le produit des amendes sera investi dans la sécurité.

M. le Maire répond que cela peut être envisagé.

Voté à l'unanimité.

X – Convention avec le Conseil Départemental pour la restauration de la statue de la « Vierge Ouvrante » :

Monsieur le Maire donne la parole à M. ABULI qui explique qu'un diagnostic a été effectué par le service de restauration du Patrimoine du Conseil Département, concernant la statue de la « Vierge Ouvrante ».

Il soumet ensuite à l'assemblée le projet de convention à passer avec le Conseil Départemental, qui par l'intermédiaire de son Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine, s'engage à restaurer la statue de la « Vierge Ouvrante » de l'église Notre Dame de l'Assomption, courant 2021.

Le montant total de ces travaux est estimé à 9 150 €, la participation communale est fixée à 30 %, soit 2 745 €.

Voté à la majorité : 16 voix Pour, 2 Abstentions (M. WERNER – M. VINET)

XI – Avis sur le projet de révision de PLU d'Argelès-sur-Mer :

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune d'Argelès-sur-Mer a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), et que conformément aux articles L 153-16 et L 153-33 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Palau-Del-Vidre est consultée dans le cadre de cette procédure, en qualité de personne publique associée ; elle donne un avis au plus tard dans les 3 mois après transmission du dossier, à défaut son avis est réputé favorable.

Considérant que le projet de PLU d'Argelès-sur-Mer a été reçu le 1^{er} Février 2021, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ledit projet.

Le Conseil Municipal, décide d'émettre un **Avis Favorable** au projet de PLU de la Commune d'Argelès-sur-Mer.

XII – Questions diverses :

- Commission communication : Mme DARCHE rend compte de la réunion qui s'est tenue pour la présentation du bulletin municipal ; prochaine réunion prévue courant mars.
- Conseil Municipal des enfants : Mme DESCHAMPS explique que ce projet est encore à l'étude ; M. DAUBA pense qu'il est plus simple de l'organiser avec les CM1/CM2.

La séance est levée à 20 h 20.

GALAN B.

ABULI P.

BONAFE N.

BOUSCATEL F.

CHAMPROY G

DARCHE F.

DAUBA L.

DELMER J-C

DESCHAMPS F.

MUNIER R.

ROCA J.

ROLLAND G.

CHIVE F.

ORIOI S.

VINET S.

WERNER B.

SARDA C.

FERTON S.